

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 mars 2019

Date d'affichage :

3 avril 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, MM. LAMY, MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Claude ZICOLA

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032836-
DE
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

QUESTION N° 36

OBJET : Fonds d'initiatives scolaires : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

L'A.F.E.V. organise deux journées (10 et 11 avril 2019) au cours desquelles elle invite les familles et jeunes accompagnés depuis 5 ans et les étudiants bénévoles, ainsi que les partenaires de l'association (collectivités, institutionnels, élus et techniciens). Cette journée est une journée anniversaire, l'association départementale ayant été créée en 1994 (AFEV Auvergne).

A cette occasion, les partenaires sont conviés sur la deuxième journée à échanger sur l'accompagnement à la scolarité.

Afin d'organiser cette journée, l'association sollicite l'ensemble des partenaires dont la Commune de Riom, pour une subvention exceptionnelle qui servira à couvrir une partie des frais engagés (restauration, accueils...).

Il est proposé de soutenir exceptionnellement cette initiative, au regard du partenariat qui existe depuis de nombreuses années entre la Commune et l'association au bénéfice des jeunes Rimois, en attribuant une subvention d'un montant de 200 € à l'AFEV, qui sera prélevée sur le fonds d'initiatives scolaires.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (A.F.E.V.), prélevée sur le fonds d'initiatives scolaires.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL